



Région Centre

Bernard FARION

Vice-Président de la Région Centre
Délégué à l'Interrégionalité
Président de la Commission d'Appel d'Offres
Réf. : CAB/AS/00014.2005

Monsieur Patrick SUBREMON
Hôtel de la Préfecture
Place de la République
28019 CHARTRES cedex

Orléans, le **16 DEC. 2005**

Monsieur le Préfet,

L'enquête d'Utilité Publique, concernant la mise à deux fois deux voies de la RN 154 arrive à son terme. C'est l'aboutissement d'un processus qui s'apparente à un feuilleton à rebondissements multiples, concernant un dossier sensible de notre département auquel la Région a porté toute son attention dans le Contrat de Plan.

Depuis vingt ans, le doublement de cet axe est considéré comme une nécessité. Il a été mis au rang des priorités régionales en 1998, tant par l'Etat que par la région ; ce qui s'est concrétisé dans la signature du Contrat de plan.

Cet axe, qui supporte un trafic de plus en plus dense, composé d'un nombre en augmentation constante de camions gros tonnages, devient de plus en plus dangereux et provoque des nuisances intolérables aux riverains des communes d'Allonnes et d'Ymonville.

Le Député-maire de Chartres a pris l'initiative de faire voter par son Conseil municipal et le Conseil Communautaire de Chartres métropole, une délibération tendant à remettre en cause la réalisation des travaux prévus au Contrat de Plan. Comme vous avez pu le constater, cette décision unilatérale, sans aucune concertation préalable avec les intéressés, n'a pas recueilli l'approbation de son opposition au sein de ces assemblées..

La Région ne conteste pas l'urgence de la réalisation du contournement est de Chartres et réaffirme son attachement à la réalisation des travaux décrits dans le Contrat de Plan. Toutefois, cela ne justifie pas, à nos yeux, que soit remis en cause un projet qui garde toute sa pertinence et son urgence.

La Région Centre souhaite donc que la Décision d'Utilité Publique soit rapidement publiée et que les travaux soient engagés dans le courant de l'année 2006 ; ce qui ne préjuge en rien du mode de gestion que l'Etat décidera ultérieurement pour cet axe qui doit être considéré comme un tout, sur l'ensemble du parcours : Orléans - Rouen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Bernard FARION